

Québec, 13 juillet 2020

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
140, Grande Allée Est
Bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Lettre concernant le Projet de construction d'un tramway à Québec —
Étude sur l'acoustique et les vibrations**

Madame, Messieurs les Commissaires,

Je vous écris à titre de résident de la Ville de Québec. D'entrée de jeu, je dois préciser que je suis favorable au développement du transport collectif dans la région de Québec. J'habite au centre-ville et je n'ai plus de véhicule personnel depuis près de deux ans.

Toutefois, je souhaite soumettre mes inquiétudes au BAPE quant au bruit et à la vibration liés au projet de tramway pour les édifices le long du tracé. J'ai consulté l'étude sur les bruits et les vibrations, mais celle-ci m'a apporté plus d'interrogations que de réponses. Le projet ne semble pas prévoir de mesures de mitigation pour atténuer les impacts du bruit et de la vibration pour ceux qui habitent près du tracé, notamment dans la section de la rue de la Couronne, entre la rue des Commissaires et la rue du Prince-Édouard.

L'immeuble dans lequel se retrouve mon condo occupe l'îlot délimité par la rue de la Couronne, rue du Prince-Édouard, rue du Parvis et rue des Commissaires Est. La partie de l'immeuble au 265 rue de la Couronne appartient à l'entreprise Olymbec et il s'agit de bureaux locatifs. Le reste de l'immeuble est une copropriété que l'on peut accéder par le 475 rue du Prince Édouard, le 274 rue du Parvis et le 472 rue des commissaires Est. La partie la plus ancienne était la brasserie Champlain avant de connaître d'autres usages au fil des ans. Il s'agit d'un édifice ayant un potentiel patrimonial important, rappelant l'ère industrielle de la basse-ville de Québec.

Pour une raison que j'ignore, la carte sur les impacts acoustiques démontre qu'il n'y a aucun impact sur l'immeuble alors qu'il y a des impacts pour les édifices voisins.



Pourtant, il s'agit d'un ancien immeuble en briques dont la structure de métal est constituée de poutres apparentes telles que le démontrent les photos ici-bas. Ces caractéristiques architecturales pourraient favoriser la transmission des vibrations provenant du tramway.





Je souhaiterais donc que le promoteur du tramway puisse mettre à jour l'étude acoustique et de vibrations en fonction de ces informations et aussi par rapport aux modifications au cours des dernières semaines, soit :

- Tracé via la rue du Chalutier ;
- Transfert de la circulation de transit vers la rue Dorchester ;
- Transformation de la rue de la Couronne qui favorisera le transport actif et la circulation locale.

Pour l'instant, ces études ne sont pas du tout rassurantes notamment parce qu'elles semblent incomplètes ou qu'elles n'ont pas considéré l'ensemble des facteurs pouvant avoir un impact sur la qualité de vie des résidents. Le projet ne semble pas prévoir de mesures d'atténuation pour la section qui me concerne.

Je vous remercie à l'avance pour la considération de cette lettre.

Veuillez agréer, Madame, Messieurs les Commissaires, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Christian Bisson
Résident du quartier Saint-Roch